



Et si nous éteignons la lumière pour préserver l'environnement ?

Notre commune, comme celles de Samoreau et de Vulaines Sur Seine, a décidé d'expérimenter dès le 15 octobre 2022, l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit. Une action qui vise à, préserver la biodiversité, la santé des habitantes et habitants et économiser de l'énergie.

Notre vision nocturne n'est pas optimale et nos autres sens ne sont pas particulièrement développés. C'est pourquoi nous nous sommes appliqués, avec le feu d'abord puis avec l'électricité, à créer des sources d'éclairage artificiel pour nous aider à vaquer à nos occupations nocturnes. Néanmoins, cet éclairage contribue au déséquilibre des cycles naturels et a un impact négatif reconnu sur la biodiversité.

Favoriser la sobriété lumineuse

Éteindre en cœur de nuit, au moment où l'activité humaine est très réduite, est une mesure efficace et raisonnable pour atténuer la pollution lumineuse et faire des économies d'énergie. À la maison, éteindre la lumière est un des premiers écogestes que nous apprenons, enfants. De nombreuses communes en France, et en Seine-et-Marne, ont passé le cap et pratiquent une extinction totale ou partielle. Il s'agit d'une première étape, essentielle, qui pourra être poursuivie par une étude approfondie des solutions techniques (type d'éclairage) ou de gestion (baisse progressive de l'intensité) qui permettront d'adapter notre éclairage aux enjeux actuels de préservation de la nuit. Nous avons également tous un rôle à jouer dans l'éclairage de notre jardin en réfléchissant à nos besoins et nos équipements.

Est-ce qu'éteindre la lumière favorise l'insécurité ?

La principale réticence vis-à-vis de l'extinction est liée aux enjeux de sécurité. Mais est-ce que l'extinction est source d'insécurité ? Les différents retours d'expériences des communes pratiquant l'extinction et les données des commissariats de police, ou des gendarmeries, montrent que l'extinction de l'éclairage public ne favorise pas les cambriolages ou autres nuisances nocturnes. La Commissaire de Fontainebleau confirme que les cambriolages sont, majoritairement, des faits diurnes et d'opportunité (porte ou fenêtre ouverte). L'éclairage public favorise au contraire leur action. Cela est également vrai pour les regroupements nocturnes. En matière de sécurité routière, l'obscurité semble pousser bon nombre d'automobilistes (ainsi que les cyclistes et piétons) à une prudence accrue. Les équipements pour réfléchir et éclairer sont, bien sûr, particulièrement indispensables pour améliorer la visibilité des cyclistes et des piétons !

Une expérimentation et une concertation

La commune expérimentera à nouveau une extinction totale en cœur de nuit entre minuit et 5h du matin à partir du 4ème trimestre 2022. Vous pourrez faire part de vos interrogations, suggestions, réactions tout au long du processus. La mairie organisera également des moments d'échanges pour recueillir les ressentis et les idées des uns et des autres.

Démarrage le 15 Octobre, pour 6 mois. Pourquoi cette date ? C'est le jour de la nuit. Ouvert à toutes et tous, le Jour de la Nuit est une grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé. La 14ème édition aura lieu le samedi 15 octobre 2022 avec au programme : balades nocturnes ; observations des étoiles ; sorties nature et extinctions des lumières. En savoir plus : Le Jour de la Nuit : rallumons les étoiles le samedi 15 octobre 2022 ! | Agir pour l'Environnement (agirpourlenvironnement.org)

Quelles sont les espèces nocturnes ?

On retrouve des espèces à activité nocturne, au moins partielle, dans la quasi-totalité des groupes biologiques : papillons de nuit (Hétérocères), grillons, araignées, vers luisants, chouettes et hiboux, chauves-souris, rongeurs, herbivores (cerf élaphe, ...), carnivores (loup gris, chat forestier, mustélidés, ...), amphibiens, reptiles, poissons (anguilles, grande alose, ...), certains passereaux (gorgebleue, merle noir, rossignol, grives).

Bien à vous

Le Maire,
Yannick TORRES